LE RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES (RSE)

Le Régime Spécial d'Études (RSE) permet aux étudiants ayant des contraintes particulières d'adapter leur parcours universitaire.

Ce dispositif facilite la conciliation entre études, engagement personnel et vie professionnelle grâce à des aménagements adaptés.

Il concerne notamment les étudiants :

- engagés (associations, instances...)
- salariés ou en service civique
- sportifs de haut niveau
- artistes
- entrepreneurs
- en situation de handicap
- aidants familiaux